



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-389

Ottawa, le 22 octobre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	116	le 14 septembre 2007
Bell Canada	7063	le 14 septembre 2007
NorthernTel, Limited Partnership	239 239A	le 14 septembre 2007 le 20 septembre 2007
Télébec, Société en commandite	354 354A	le 14 septembre 2007 le 20 septembre 2007
Société TELUS Communications	272	le 14 septembre 2007
Société TELUS Communications	4287 (TCBC)	le 14 septembre 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*